



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique économique

Question écrite n° 15698

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les enseignements que les institutions européennes et les différents pays de l'Union pourraient éventuellement tirer des performances significatives et souvent exemplaires enregistrées depuis plusieurs années déjà par l'économie des Pays-Bas. Selon des informations récentes, il apparaît ainsi que la production industrielle néerlandaise aurait encore progressé au premier trimestre 1998 de près de 10 %, et que le produit intérieur brut de cette même économie serait en 1998 au moins égal sinon supérieur à ce qu'il a été en 1997. Par ailleurs, la réduction du nombre de chômeurs aurait également continué à s'accroître, pour s'établir à 5 % de la population active. Compte tenu du fait que ces résultats ont été obtenus sans avoir recours aux méthodes ultra-libérales de réduction brutale de la dépense publique et des finances sociales, il lui demande s'il ne serait pas opportun de suggérer aux gouvernements de l'Union et aux différents acteurs de l'économie européenne, sans oublier les dirigeants de la Banque centrale européenne, une analyse approfondie de l'exemple néerlandais.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre délégué, chargé des affaires européennes, sur les enseignements que les institutions européennes et les différents Etats membres pourraient éventuellement tirer des performances réalisées par les Pays-Bas en matière économique. Comme le note l'honorable parlementaire, l'économie néerlandaise se caractérise depuis plusieurs années par une forte croissance économique et une diminution du chômage importantes. Il convient cependant de relever que les résultats de l'économie française sont également positifs. La croissance économique de la France devrait s'élever à 3,2 % en 1998, en hausse par rapport à 1997, et le taux de chômage, au sens du BIT, qui était de 11,9 % en mai dernier, affichait un recul de 0,7 point par rapport à juin 1997. L'action du Gouvernement en faveur de la croissance et de l'emploi porte donc ses premiers fruits. Le Gouvernement est cependant désireux d'échanger ses expériences avec les gouvernements des autres Etats membres. C'est le sens de son appel en faveur d'une plus grande coordination des politiques économiques. Cette coordination commence à se mettre en place au sein de l'Euro 11. Elle se traduit d'ores et déjà dans les grandes orientations de politique économique qui sont adoptées chaque année par le Conseil et, depuis cette année, par les lignes directrices pour l'emploi. Cette meilleure coordination, qui encouragera les échanges de meilleures pratiques et leur mise en oeuvre dans l'ensemble de l'Union européenne, doit permettre de favoriser la croissance et l'emploi dans tous les Etats membres.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15698

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3196

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4784